

DECLARATION D'INTERET GENERAL – ENTRETIEN DU BIEF NOIR ENTRETIEN DE LA VEGETATION ET DES ABORD DES PONTS ENTRE AUMUR ET ABGERMENT LA RONCE

1 Le demandeur

Il s'agit du SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE, dont le siège social se trouve à la place de l'Europe, Hôtel d'Agglomération du Grand Dole, 39100 DOLE et représenté par CORDIER Etienne, président du SMDL.

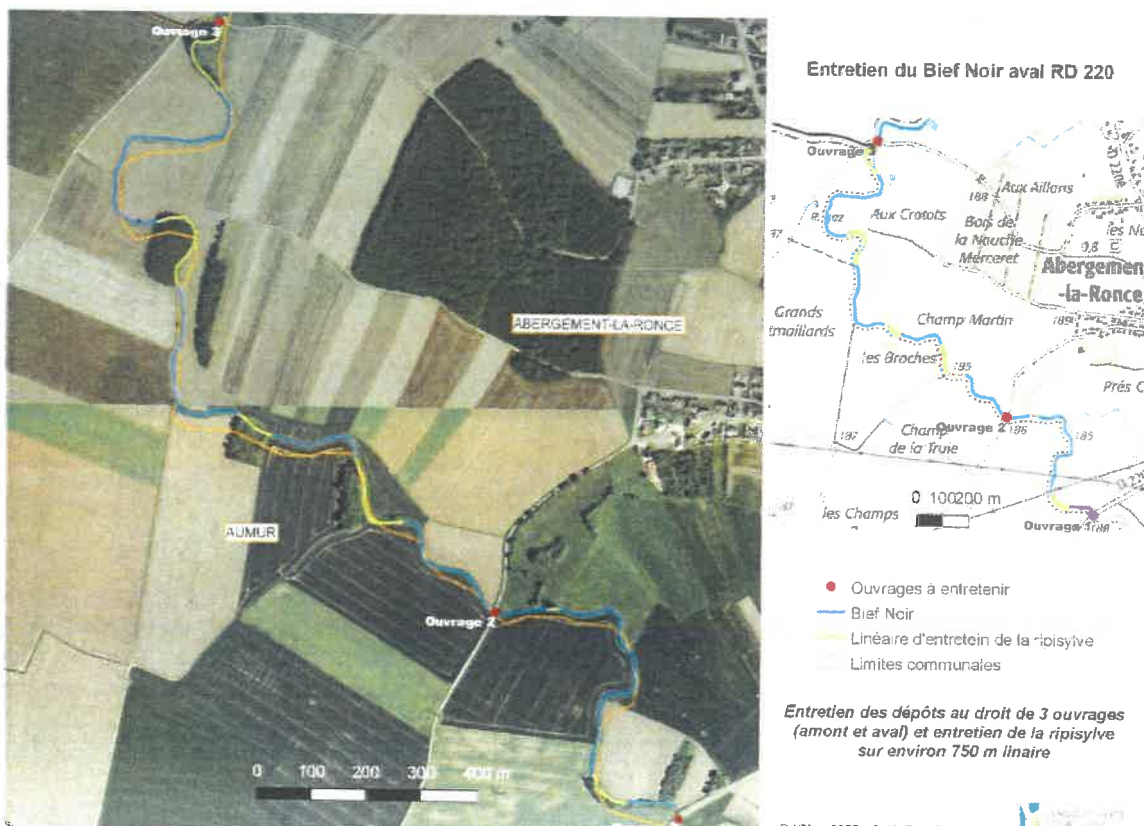
2 Le contexte du projet :

Le Syndicat Mixte Doubs Loue, compétent au titre de la GEMAPI, assure la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de gestion, d'entretien et de restauration des cours d'eau pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Les inondations survenues les 15 et 16 juillet derniers ont impacté fortement plusieurs biens (habitations, caves, ...) dans les communes de d'Aumur et d'Abergement la Ronce suite à des ruissellements importants provenant du Bief Noir.

Ainsi, les travaux détaillés s'inscrivent dans le cadre prédéfini par l'article L215-14 du code de l'environnement rappelant les obligations d'entretien du propriétaire riverains du cours d'eau :

« (...) le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. ».



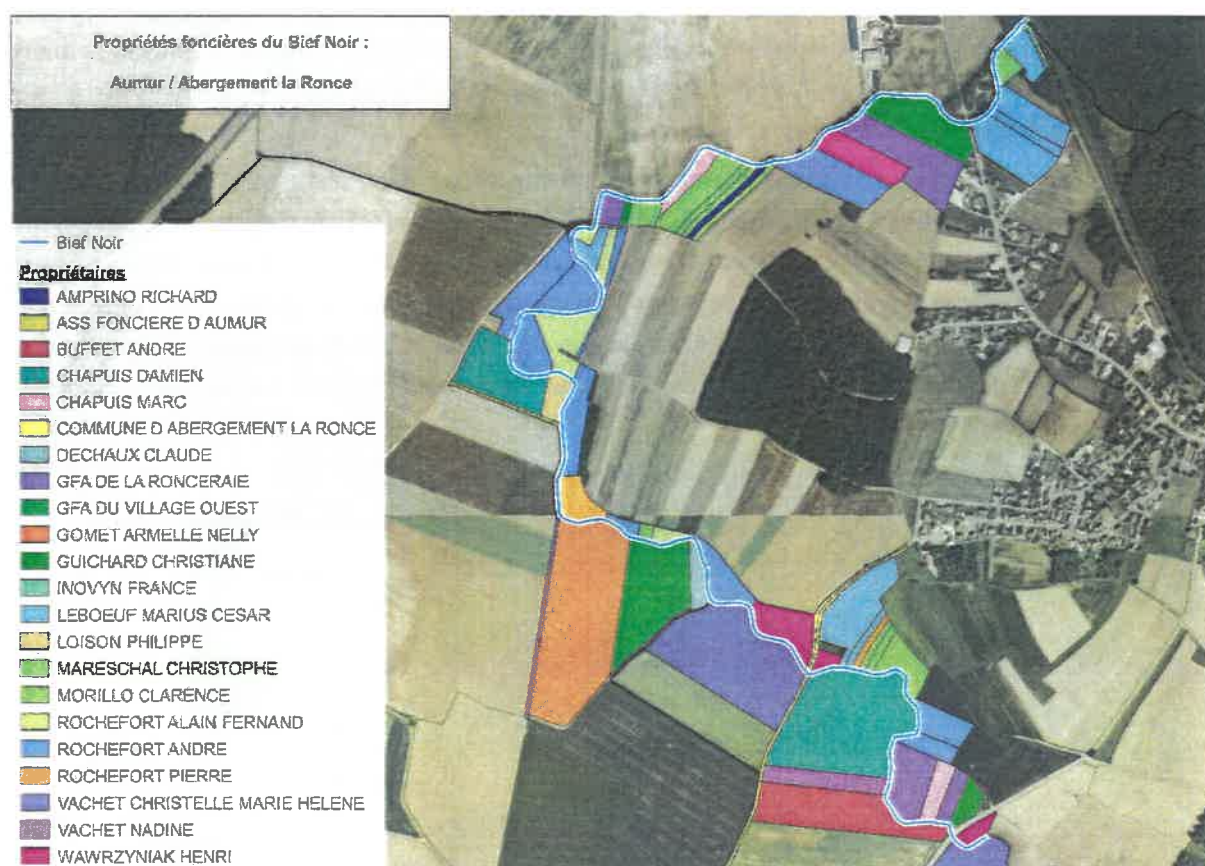
Les objectifs sont donc :

- Entretien la végétation riveraines sur 6 sites préalablement définis (linéaire total d'environ 750 m) ;
- Entretien les dépôts présents au droit de 3 ouvrages (amont et aval) ;
- Améliorer les écoulements en période de crue au droit des ouvrages et des secteurs entretenus.

3 Le projet :

L'objectif de ces travaux est d'entretenir la ripisylve sur 6 secteurs préalablement identifiés ainsi que 3 ouvrages traversant le Bief Noir. Les matériaux extraits au droit des ouvrages seront évacués par l'entreprise dans un site agréé.

Bien que les travaux auront lieu sur un linéaire d'environ 800 m (750 m d'entretien de la ripisylve + environ 50 m au droit des ouvrages), l'entreprise est susceptible d'accéder aux zones travaux par les propriétés suivantes :



Pour la commune de Aumur, rive gauche :

N° PARCELLE	SECTION	PROPRIETAIRES
414	AC	COMMUNE D ABERGEMENT LA RONCE
247	AC	WAWRZYNIAK HENRI
242	AC	MARESCHAL CHRISTOPHE
241	AC	MARESCHAL CHRISTOPHE
240	AC	MARESCHAL CHRISTOPHE
235	AC	ROCHEFORT ANDRE
236	AC	ROCHEFORT ANDRE
231	AC	GUICHARD CHRISTIANE
232	AC	GFA DE LA RONCERAIE
233	AC	CHAPUIS MARC
247	AB	INOVYN FRANCE
215	AB	INOVYN FRANCE
210	AB	ROCHEFORT ANDRE
227	AB	INOVYN FRANCE
211	AB	MARESCHAL CHRISTOPHE
207	AB	ROCHEFORT ANDRE
102	AB	MORILLO CLARENCE
45	AB	ROCHEFORT ANDRE
35	AB	MARESCHAL CHRISTOPHE
37	AB	MARESCHAL CHRISTOPHE
39	AB	MARESCHAL CHRISTOPHE
244	AC	LEBOEUF MARIUS CESAR
248	AB	LEBOEUF MARIUS CESAR
206	AB	ROCHEFORT ALAIN FERNAND
100	AB	LEBOEUF MARIUS CESAR
99	AB	LEBOEUF MARIUS CESAR
44	AB	ROCHEFORT ALAIN FERNAND
42	AB	ROCHEFORT ALAIN FERNAND
43	AB	LEBOEUF MARIUS CESAR
98	AB	LEBOEUF MARIUS CESAR
367	AB	COMMUNE D ABERGEMENT LA RONCE
214	AB	WAWRZYNIAK HENRI
209	AB	ROCHEFORT PIERRE
41	AB	GFA DE LA RONCERAIE
40	AB	GUICHARD CHRISTIANE
338	AC	WAWRZYNIAK HENRI
208	AB	ROCHEFORT ANDRE
4	AB	ROCHEFORT ANDRE
245	AC	LEBOEUF MARIUS CESAR
234	AC	GFA DE LA RONCERAIE
33	AB	MARESCHAL CHRISTOPHE
213	AB	ROCHEFORT ANDRE
38	AB	CHAPUIS MARC
34	AB	AMPRINO RICHARD
2	AB	GFA DE LA RONCERAIE
3	AB	WAWRZYNIAK HENRI
212	AB	ROCHEFORT ALAIN FERNAND
36	AB	MARESCHAL CHRISTOPHE
243	AC	ROCHEFORT PIERRE
1	AB	GUICHARD CHRISTIANE

Pour la commune de **Abergement la Ronce**, rive droite :

N° PARCELLE	SECTION	PROPRIETAIRES
12	ZD	DECHAUX CLAUDE
15	ZD	ASS FONCIERE D AUMUR
45	ZC	CHAPUIS DAMIEN
47	ZC	ASS FONCIERE D AUMUR
42	ZC	ASS FONCIERE D AUMUR
1	ZE	CHAPUIS DAMIEN
4	ZE	BUFFET ANDRE
10	ZD	GOMET ARMELLE NELLY
9	ZD	GFA DE LA RONCERAIE
2	ZE	VACHET NADINE
11	ZD	GFA DU VILLAGE OUEST
3	ZE	ASS FONCIERE D AUMUR
39	ZE	VACHET CHRISTELLE MARIE HELENE
44	ZC	ROCHEFORT ANDRE
75	ZC	ROCHEFORT ANDRE
13	ZD	VACHET CHRISTELLE MARIE HELENE
46	ZC	LOISON PHILIPPE

Les travaux seront effectués depuis la berge, aucun engin ne traversera ou ne travaillera les chenilles dans le lit du cours.

Les travaux d'entretien de la végétation seront réalisés au moyen d'une pelle mécanique équipée d'un sécateur et/ou d'un broyeur. Les rémanents de coupes seront stockés sur site puis évacués.

Les travaux au droit des ouvrages (10-15 m en amont et en aval de ceux-ci) seront également réalisés à la pelle mécanique. Les matériaux formant des dépôts et extraits lors de cette opération seront directement évacués dans un site agréé.

4 Le contexte technique et financier :

Aucune participation des propriétaires riverains n'est demandée. Le plan de financement prévisionnel précisant la part prise par les fonds publics est le suivant :

Cout prévisionnel total des travaux d'entretien des embâcles est de 4 920 € HT

Organisme	Montant	Part
Commune d'Aumur	0,00 €	0 %
Commune d'Abergement la Ronce	0,00 €	0 %
Ensemble des propriétaires privés	0,00 €	0 %
Syndicat Mixte Doubs Loue (Maitre d'ouvrage)	4 920 €	100 %

Cette estimation se détaille de la façon suivante.

Désignation matériels	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
Transfert	1 j	400 €	400 €
Chargement et évacuation des matériaux	50 m3	10 €	500 €
Location d'une pelle avec chauffeur	1 j	800 €	800 €
Location d'une pelle équipée d'un sécateur avec chauffeur	1 J	1 100 €	1 100 €

Location d'une pelle équipée d'un broyeur avec chauffeur	1 J	1 000 €	1 000 €
Location d'un camion 8x4 avec chauffeur	2 J	560 €	1 120 €
TOTAL HT			4 920 €

5 La justification du projet :

Le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse 2016-2021 (outil de mise en œuvre de la DCE) adopté par le Comité de bassin le 20 novembre 2015 et arrêté par le préfet coordonnateur de bassin le 20 décembre 2015, définit les objectifs parmi 9 orientations fondamentales (OF). Le projet répond à 1 d'entre elle :

Disposition 6A-13 : Assurer la compatibilité des pratiques d'entretien des milieux aquatiques et d'extractions en lit majeur avec les objectifs environnementaux .

Cette disposition est complètement intégrée dans le cadre des travaux d'entretien de cours d'eau notamment dans ce secteur.

Les travaux ne dérogent donc pas aux autres orientations fondamentales du SDAGE Rhône-méditerranée-Corse 2016-2021.

Au regard des objectifs visés et des effets positifs et pérennes attendus, l'intérêt général de cette opération de restauration apparaît pleinement justifié.



